

PHILOLOGIE : DE LA TRANSCRIPTION À L'ÉDITION SCIENTIFIQUE DES TEXTES

Jean-Pierre Chambon

Dès le titre donné à ces deux ateliers, j'ai, en fin de compte, pris le parti de mettre en avant le terme et la notion de *philologie*. C'est une singularité française symptomatique que ce terme et cette notion soient peu diffusés. Tout le monde connaît les disciplines enseignées dans le secondaire (mathématiques, physique, chimie, géographie, histoire, ...). Beaucoup de gens savent peu ou prou ce que sont l'archéologie, la sociologie, l'ethnologie, voire la linguistique. La philologie semble nettement moins bien connue.

Je voudrais donc présenter à grands traits cette discipline, ses techniques et ses productions, et montrer qu'elle est utile à l'édition (scientifique) des textes — puisque c'est là son objet —, et en quoi. J'insisterai *in fine* sur l'aspect que je connais le mieux : la confection de glossaires d'éditions.

Cette démarche pourra être jugée trop dogmatique ; elle sera cependant concrétisée par des exemples pris chemin faisant et par des documents que vous trouverez sur l'exemplier et dans les annexes qui vous ont été communiquées. Vous trouverez, au point A de l'exemplier, le plan de ces deux ateliers ; au point B, la liste des notions abordées. Je compte aussi, cela va sans dire, sur vos observations et questions. Nous pouvons nous accorder d'entrée de jeu le droit de divaguer.

1. LA PHILOLOGIE

Je commence par l'affirmation de la philologie.

1.1. Définition de la philologie

La PHILOLOGIE est la discipline — on a pu dire : l'art, on peut dire à bon droit : la science — qui édite les textes ET les interprète, ou, si l'on préfère : qui établit la forme et le sens des textes. Pour éviter tout malentendu (car le mot *philologie* a une longue histoire et plusieurs sens), on parle parfois, de manière quelque peu pléonastique, de PHILOLOGIE TEXTUELLE.

Le versant éditorial de la philologie est appelé ECDOTIQUE (on dit parfois PHILOLOGIE ÉDITORIALE) On appelle EXÉGÈSE le versant interprétatif. La philologie existe par la conjonction de ces deux aspects. Sur ces deux versants l'objectif est identique : établir le texte au plus près de la forme voulue par l'auteur ; établir son sens au plus près du sens voulu par l'auteur.

La philologie n'a pas le monopole de l'édition des textes. Il est facile de constater qu'il existe un grand nombre d'éditions de textes — y compris de très utiles — qui ne sont pas faites par des philologues (mais par des historiens, des 'littéraires' ou des linguistes, ce dont il faut se réjouir) et qu'il en existe aussi beaucoup qui sont faites sans philologie (ce que l'on peut déplorer).

La philologie n'a pas non plus le monopole de l'interprétation des textes : théologiens, philosophes, historiens, 'littéraires', psychanalystes, ethnologues ou linguistes interprètent aussi des textes, mais pas nécessairement de manière philologique (un ethnologue peut, par exemple, s'occuper du sens d'un mythe amérindien en partant d'une traduction).

⇒ On peut toutefois penser qu'il serait profitable que la philologie soit le cadre de référence, ou du moins l'horizon de référence, de toute pratique sérieuse de l'édition de textes, ou du moins qu'elle devrait l'être. C'est la démarche que je vous propose. La philologie offre une méthodologie et un arsenal de techniques et de conventions : l'éditeur non philologue d'un texte donné peut faire ses propres choix (comme tout éditeur !), mais il semble bon qu'il soit informé des règles de l'art.

1.2. Domaine de la philologie : les textes, tous les textes

En droit, la philologie est concernée par TOUS LES TEXTES : TEXTES ÉCRITS (manuscrits ou imprimés) ou TEXTES ORAUX, performés dans toutes langues du monde, de toutes époques, de tous genres (TEXTES LITTÉRAIRES et NON LITTÉRAIRES [ou DOCUMENTS]), dotés de prestige social et/ou culturel ou non (cf. Varvaro 2017). Toutefois, dans la réalité des pratiques, la philologie s'exerce avant tout sur les textes manuscrits anciens (Antiquité et Moyen Âge) relevant de ce qu'il est convenu d'appeler les grandes langues de culture (en Occident : grec, latin, hébreu biblique, français, occitan / langue d'oc, italien, allemand, anglais, etc.). La philologie n'occupe donc pas, dans les faits, toute l'étendue de son domaine. En outre, certains secteurs spécialisés jouissent d'une autonomie qui peut confiner à l'indépendance : l'ÉPIGRAPHIE, la PAPYROLOGIE ou la RUNOLOGIE, par exemple.

À titre d'exemples locaux d'éditions philologiques de textes peu prestigieux, on peut mentionner quelques éditions de textes en patois de l'arrondissement de Lure : Chambon 2016 a et b (dans ces deux cas, il s'agit de textes de littérature orale notés par Colette Dondaine), Chambon/Curtit 2018 (poème autographe de René Haaz écrit pour des noces et reproduit sur des feuilles volantes). À titre d'exemple local d'édition d'un texte littéraire (en français et en latin) peu valorisé, inscrit sur un support inattendu (linteau) : Chambon *et alii* 2024. Ce dernier travail montre assez bien, au passage, que la philologie est un exercice de « LECTURE LENTE » (Nietzsche) : huit pages ont été nécessaires pour mettre en contexte, déterminer le sens et commenter un poème de quatre vers.

Les produits finis (*out-put*) de la philologie (les éditions scientifiques de textes) servent à leur tour de données (*in-put*) à d'autres disciplines : la linguistique, l'histoire, la *Literaturwissenschaft* [science de la littérature] Pour certaines langues, les rapports de la philologie et de la linguistique sont particulièrement étroits (on ne peut, par exemple, pratiquer la linguistique du gaulois, du gotique ou du tokharien sans être philologue du gaulois, du gotique ou du tokharien). Science autonome (et non auxiliaire ou ancillaire), la philologie est aussi une science ouverte.

Ajoutons que la philologie est aussi utile à l'« honnête homme » : il est préférable de lire Chrétien de Troyes, Rabelais ou Rimbaud dans une édition philologique plutôt que dans une édition bas de gamme.

1.3. Quelques philologues illustres

La philologie comme science, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été fondée par Karl LACHMANN (1793-1851). Le fondateur de la philologie romane est Friederich DIEZ (1794-1876), qui fut notamment le premier éditeur scientifique des troubadours.

[= Exemplier, point C.] Il est bon de connaître quelques-uns des philologues romanistes majeurs (presque tous ont travaillé dans les domaines français et/ou occitan) : Adolf TOBLER (1835-1910), Gustav GRÖBER (1844-1911), Wendelin FOERSTER (1844-1915), Carl APPEL (1857-1934) ; Gaston PARIS (1839-1903), Paul MEYER (1840-1917), Alfred JEANROY (1859-1953), Joseph BÉDIER (1864-1938), Albert HENRY (1910-2002). Les noms de Gianfranco CONTINI (1912-1990), Aurelio RONCAGLIA (1917-2001), D'Arco Silvio AVALLE (1920-2002), Cesare SEGRE (1928-2014) et Alberto VARVARO (1934-2014) font comprendre le rôle de premier plan joué, à partir des années 1960 surtout, par les savants italiens.

1.4. Orientation bibliographique : introductions à la philologie (romane, surtout) [= point D]

Pour prendre contact avec la philologie (domaine roman), il existe un excellent petit livre, écrit par un maître à la fin de sa vie et qui s'adresse, sur un ton familier, aux débutants : Alberto VARVARO, *Première leçon de philologie* (trad. J.-P. Chambon / Y. Greub), Paris, Classiques Garnier, 2017 (1^{re} éd. italienne, 2012). — Courts chapitres faciles à assimiler ; beaucoup d'exemples personnels. Chambon/Greub 2015 est un prolongement de la réflexion de Varvaro.

Nettement plus technique, mais accessible (conçu pour des débutants) : Pietro G. BELTRAMI, *À quoi sert une édition critique ? Lire les textes de la littérature romane médiévale* (trad. J.-P. Chambon / Y. Greub / M. Raguin), Paris, Classiques Garnier, 2021 (1^{re} éd. italienne, 2010).

En moins de pages, toujours très recommandable en dépit de sa date : Robert MARICHAL, « La critique des textes », in : Charles Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade), 1961, 1247-1366. — Plus panoramique que les deux ouvrages précédents, clair, perspicace, vivant.

Très intéressant : Albert HENRY, 1983. « Exposé introductif du groupe "Philologie" », in : *Actes du Colloque Francqui organisé par la Classe des Lettres les 28 et 29 novembre 1980. Philosophie – Histoire – Philologie – Archéologie*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1983, 139-153.

On a la chance de disposer d'un très bon dictionnaire de la terminologie technique : Frédéric DUVAL, *Les mots de l'édition de texte*, Paris, École des chartes, 2015.

2. LE TRAITEMENT PHILOLOGIQUE DU TEXTE : « TOUTES CARTES SUR TABLE »

Lire un texte, au sens matériel (= le déchiffrer), est une condition nécessaire, mais non suffisante, du traitement du texte. Comme l'enseignent les instituteurs, « lire n'est pas comprendre ». Il faut donc aussi comprendre le texte, puis le donner à lire et à comprendre. Le traitement philologique du texte est justement le processus de travail qui permet de comprendre progressivement les textes en partant de zéro, c'est-à-dire en commençant

par le déchiffrement du ou des TÉMOIN(S). Le philologue travaille, selon l'expression d'Albert Henry (1981), « TOUTES CARTES SUR TABLE » : ses opérations sont explicitées, ses choix sont argumentés et pesés. Rien n'est caché, y compris les incertitudes et les ignorances. Le lecteur sait comment le texte et le sens ont été construits : il est libre de réarranger les cartes.

2.1. L'établissement du texte

Contrairement au(x) TÉMOIN(S) (données immédiates concrètes), le TEXTE (au sens de "TEXTE ÉDITÉ") est, lui, même dans les cas simples, le fruit d'une élaboration méthodique proposée par le philologue ; dans les cas complexes, on peut même dire qu'il s'agit d'une hypothèse (argumentée).

2.1.1. Point de départ : la transcription diplomatique

Le traitement philologique commence par une TRANSCRIPTION DIPLOMATIQUE. La transcription diplomatique entend REPRODUIRE (imiter) le témoin, transcrit *tel quel*, dans tous les détails de sa matérialité, — autant que les moyens d'une machine à écrire, d'un ordinateur ou d'une imprimerie, permettent l'imitation. Certains textes, considérés comme particulièrement importants (les *Serments de Strasbourg*, par exemple), ont donné lieu à des ÉDITIONS DIPLOMATIQUES publiées. Lorsqu'on aborde l'édition d'un texte, il est toujours bon de s'astreindre à partir d'une édition diplomatique, sans brûler les étapes.

Si l'on traite un texte oral, la notation phonétique du texte obtenue de la bouche d'un informateur, est la première étape équivalant au déchiffrement d'un texte écrit.

2.1.2. De la transcription diplomatique à l'édition : un exemple

La transcription (diplomatique) du texte n'est cependant que le point de départ du travail philologique. Ce travail passe ensuite par un certain nombre d'étapes réglées, que nous allons brièvement parcourir, afin d'obtenir le texte édité intelligible. Sur le cas le plus simple (un seul témoin) que j'aie sous la main (voir l'exemplier, point E, avec une photographie), nous allons passer de la transcription diplomatique à l'édition en deux opérations :

- (i) le TOILETTAGE (ou TOILETTE du texte) ;
- (ii) la rédaction d'un APPARAT CRITIQUE.

Voici le texte en transcription diplomatique :

NON
 ∂ICE
 REIL
 L ∈ SE
 CRITA
 AB^BOC E

Une première inspection du témoin suffit à convaincre qu'il est indispensable de passer de la reproduction du document brut à un texte édité, c'est-à-dire INTERPRÉTÉ (intelligible).

Conventions d'édition

Sous le titre CONVENTIONS D'ÉDITION ou PRINCIPES D'ÉDITION, on explicitera toutes les opérations de toilettage auxquelles on se livrera. Une telle section est indispensable ; elle est le mode d'emploi de l'édition. Vous trouverez dans votre documentation (document I) un exemple de Principes d'édition (Häyrynen 1994).

Toilettage

En ce qui concerne le TOILETTAGE (ou TOILETTE du texte) :

- on numérote les lignes entre crochets carrés (sauf la première) ;
- on régularise la forme des lettres et les espaces entre elles ;
- on édite le texte en minuscules, en réservant les majuscules aux débuts de phrases et aux noms propres, selon l'usage actuel ;
- on segmente les mots séparés dans le texte par une espace ;
- on segmente les mots agglutinés par un trait d'union (-) ;
- on réunit les mots séparés de manière irrégulière ;
- on introduit la ponctuation actuelle, le plus économiquement possible (ici, le point d'exclamation final).

On constate que le toilettage n'est pas une opération mécanique, mais qu'il engage l'interprétation (système graphique, reconnaissance des unités linguistiques, syntaxe, mais aussi interprétation sémantique). Une fois l'analyse du texte conduite, et peut-être après des retouches en va-et-vient, le texte toiletté sera un moyen économique de présenter certains aspects de cette l'analyse.

Rédaction de l'apparat critique

— On indiquera ici dans l'APPARAT CRITIQUE (composé en plus petit corps) les interventions dont le texte édité ne conserve pas la trace.

— On indique aussi, le cas échéant, les autres LEÇONS rejetées d'un témoin unique (corrigées ou modifiées dans le texte édité) ou, lorsqu'on édite un texte à tradition complexe (voir ci-dessous § 2.1.4.), les VARIANTES non retenues *a testo* que présentent les autres témoins.

Vous trouverez un exemple d'apparat critique dans votre documentation (document II ; Häyrynen 1994).

Le résultat

Après ces deux opérations, on obtient :

TEXTE ÉDITÉ (première possibilité)

Non [2] dice[3]re-il[4]le-se[5]crita [6] a bboce !

APPARAT CRITIQUE

6. B^BO C E.

Il est possible de préférer — le choix peut dépendre du public visé (on édite toujours pour un lecteur) — donner à lire un texte moins lourd (on devra alors alourdir l'apparat et remanier les conventions d'édition) :

TEXTE ÉDITÉ (seconde possibilité)

Non ²dice³re il⁴le se⁵crita ⁶a bboce !

APPARAT CRITIQUE

3. R E I L.

4. L ∈ S E.

6. A B^BO C E.

Le texte ci-dessus est un *graffito* de la fin de la première moitié du 9^e siècle, découvert dans la catacombe de Commodilla, à Rome, l'un des plus anciens textes écrits en italien (centro-méridional). Traduction : “Ne dis pas les secrètes à haute voix”.

2.1.3. *Le toilettage : conventions concernant les textes français du Moyen Âge et de la Renaissance*

Le toilettage des textes français médiévaux et de la Renaissance est régi par un certain nombre de conventions qui sont d'un usage général. Par exemple : majuscules aux noms propres et en début de phrase ; distinction entre <i> et <j>, <u> et <v> ; résolution des abréviations en italique ; <-e> final écrit <-é> si la voyelle notée porte l'accent d'intensité. Ces conventions sont exposées dans Monfrin 1974, LXIII-LXX (voir le document III, et un exemple d'application, document IV).

Concernant les chartes, l'une de ces habitudes est discutable : Monfrin (1974, LXIV) veut que « les actes so[ie]nt transcrits [*noter le terme !*], suivant l'usage, sans aller à la ligne ». Or, dès que le texte est un peu long, il est ainsi rendu répulsif, ce qui est le contraire de l'effet recherché sur le lecteur. La division en paragraphes oblige au contraire à dégager la structure syntaxique et informationnelle du texte, et, du même coup, à améliorer son intelligibilité.

Bien entendu, les règles appliquées dans le toilettage sont toujours explicites (c'est-à-dire exposées dans la section CONVENTIONS D'ÉDITION). Ces interventions doivent être limitées au maximum.

2.1.4. *Les textes à tradition complexe*

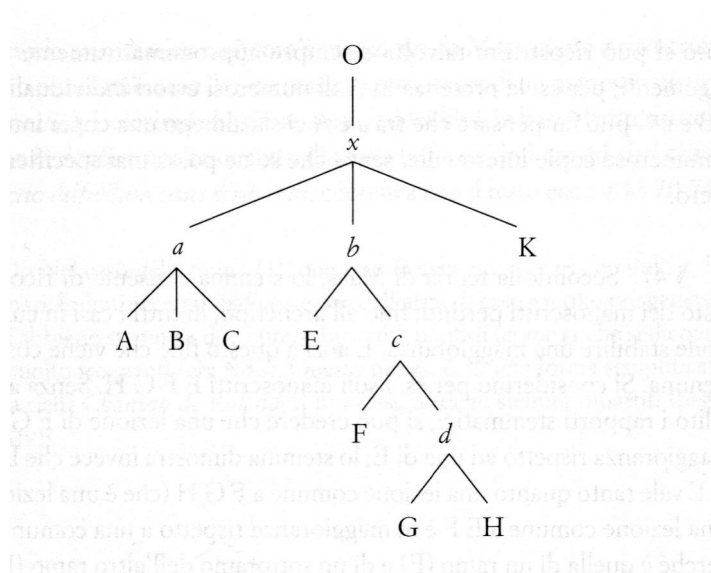
Notre *graffito* romain n'est connu que par un seul témoin : une inscription (c'est-à-dire un ORIGINAL). Bien d'autres textes sont connus par un témoin unique (par un seul manuscrit original ou par une seule COPIE). D'autres ont été transmis par un grand nombre de copies : c'est assez souvent le cas des textes littéraires médiévaux ; bien plus rarement des documents d'archives (ou des inscriptions).

C'est sur l'étude de textes (littéraires) à tradition complexe que la philologie a créé et développé ses méthodes, qu'elle les a raffinées, réfléchies et formalisées. Nous laisserons cependant de côté les questions que pose l'édition de textes à tradition complexe (Beltrami 2021, parmi beaucoup d'autres, s'en occupe en détail).

Quelques mots seulement à ce sujet.

Dans le cas des textes à tradition complexe, le philologue étudie, préalablement à l'édition, les relations entre les témoins en se basant sur le repérage des FAUTES COMMUNES. La démarche repose sur le constat que les textes s'altèrent au fur et à mesure des copies. Les fautes communes sont des innovations identiques qui ne peuvent s'être produites indépendamment, mais supposent l'existence d'un ancêtre commun. Le philologue détermine de la sorte la généalogie des témoins, c'est-à-dire la structure (diachronique) de la tradition. L'HISTOIRE DE LA TRADITION est synthétisée sous la forme d'un STEMMMA, c'est-à-dire d'un schéma en arbre plaçant les témoins les uns par rapport aux autres.

Voici un stemma imaginaire, mais vraisemblable tiré de Beltrami 2021 [= exemplier, point F].



O est l'original (disparu).

x est la première copie découlant directement de l'original (disparue, à reconstruire). On peut aussi employer ω .

La tradition du texte se divise en trois BRANCHES : la branche *a* et la branche *b*, dont les ancêtres (*a* et *b*) ont disparu ; la branche *K*, qui est représentée par un seul manuscrit (existant) : *K*.

La branche *a* est constituée de trois manuscrits : *A*, *B*, *C*, et ainsi de suite.

Les manuscrits existants sont désignés par des lettres majuscules (*A*, *B*). Les manuscrits disparus dont il faut postuler l'existence sont désignés par des lettres minuscules (*a*, *b*).

Les traits symbolisent les relations généalogiques entre manuscrits.

Le texte est établi ensuite à l'aide du stemma. S'il y a accord, en un LIEU donné du texte, entre la LEÇON [on appelle *leçon* ce que l'on lit en un lieu (ce peut être une lettre, une suite de lettres, un mot, un groupe de mots, une phrase, tout un passage)] de la branche *b* et celle de *K* contre la leçon de la branche *a*, on éditera le texte selon *b* et *K* (majorité stématique). L'aide qu'apporte le stemma à l'éditeur n'empêche pas que chaque leçon doive être pesée en elle-même et pour elle-même. On fait souvent appel à la règle de la *LECTIO DIFFICILIOR* (entre deux leçons, il faut choisir la plus difficile, la moins banale).

Dans cette perspective, l'édition repose sur la CRITIQUE DU TEXTE. Elle est, à proprement parler, CRITIQUE et RECONSTRUCTIVE. Le grand philologue italien Gianfranco

Contini a eu cette formule : « Il ricostruito è più vero del documento » [Ce qui est reconstruit (par le philologue) est plus vrai que le document]. Un tel énoncé est incompréhensible ou inane pour les éditeurs empiristes, pour lesquels tout commence et tout fini avec le document. Dans cette perspective empiriste, qui compte beaucoup d'adeptes en France (tradition issue de Bédier et Mario Roques), l'édition consiste à transcrire le manuscrit réputé le meilleur en le corrigeant le moins possible.

Il est à noter que lorsqu'on travaille sur un témoin unique, la CRITIQUE VERBALE ne perd pas ses droits. Un témoin unique peut en effet comporter des fautes quand il résulte d'une ou de plusieurs copies. Les fautes doivent alors être détectées par la CRITIQUE INTERNE, puis corrigées. Noter que même un ORIGINAL (et même un AUTOGRAPHE) peuvent contenir des fautes.

2.2. L'établissement du sens

On ne peut exiger de l'éditeur qu'il comprenne en tous points son texte. Pourtant, plus on comprend, mieux on édite. Dans la pratique, établissement du texte et établissement du sens ne sont pas séparés par une cloison étanche : il existe une liaison « co-existentielle » (Albert Henry) entre les deux aspects de l'activité philologique.

Le minimum pour l'éditeur consiste à signaler et à tenter d'éclairer les difficultés de sens qui se présentent. Il ne faut cependant pas se précipiter sur les difficultés. On ne peut cerner celles-ci et les résoudre que si l'on a commencé par tenter de comprendre en détail tout le texte.

Lorsqu'on parle, en philologie, du sens d'un texte, il s'agit DU SENS VOULU PAR L'AUTEUR, et non de sens profond, de sens caché, de métasens, de l'inconscient du texte, etc. Pour établir le sens et le communiquer au lecteur, l'éditeur dispose de plusieurs moyens : — l'analyse ; — les notes explicatives (ou notes exégétiques) ; — le commentaire ; — la traduction ; — le glossaire.

L'ANALYSE est une paraphrase résumée, plus ou moins développée, qui dégage le contenu du texte et sa structure (exemple au début du document IV).

Les NOTES EXÉGÉTIQUES sont chargées d'éclaircir ponctuellement le sens, là où une difficulté se présente (exemples dans le document VII) ; elle doivent être séparées de l'apparat critique (surtout si celui-ci porte le titre de *Notes sur le texte*). Dans une édition philologique, il est préférable de ne pas appeler les notes par des chiffres ou des lettres à l'intérieur du texte. Il convient en effet de donner le texte à lire dans son intégrité, sans le cribler d'appels de notes intrusifs qui brouilleraient sa perception, et qui, si le lecteur s'y reportait constamment, comme il y est invité, hacheraient la lecture.

Un COMMENTAIRE suivi permet d'appréhender le sens global du texte. On trouve souvent de tels commentaires pour chacune des pièces d'un poète lyrique (par exemple dans les éditions de troubadours).

On a pu dire que la TRADUCTION était le meilleur et le plus bref des commentaires (Marichal 1961). Dans le contexte philologique, la traduction

est, de rigueur, pédestre et littérale. C'est une aide à la compréhension, et non une re-cr  ation ou une adaptation ; les calques sont   viter.

Nous nous arr  terons un peu plus loin sur le glossaire (§ 4.2.).

En mati  re de s  mantique, ce qui caract  rise l'approche et la mani  re du philologue, c'est qu'il construit le sens de mani  re EXPLICITE, D  TAILL  E et INDUCTIVE (de bas en haut : du mot au syntagme, du syntagme    la phrase, de la phrase au paragraphe, du paragraphe au texte).

3. LES   DITIONS PHILOLOGIQUES

Bien que les philologues   crivent aussi des articles ou des notes consacr  s    tel ou tel probl  me particulier d'un texte particulier, ou des articles ou des livres portant sur la th  orie philologique, les   ditions de textes sont les produits les plus typiques de leur activit  .

3.1. Structure des   ditions philologiques : le texte et son habillage scientifique

Un   dition philologique pleinement d  velopp  e ne se contente pas d'  tablir philologiquement le texte. Elle comporte bon nombre d'  l  ments paratextuels qui forment l'HABILLAGE scientifique du texte et en permettent une lecture inform  e.

Vous trouverez dans votre documentation (documents V et VI) les plans de deux tr  s bonnes   ditions de textes (Henry 1981 et H  yrynen 1994).

Ordinairement, les principaux ingr  dients d'une   dition philologique d'un texte litt  raire sont les suivants :

- recension et description mati  rielle du t  moin ou de l'ensemble des t  moins manuscrits et/ou imprim  s (ce qu'on appelle la TRADITION) ;
- s'il y a lieu (en cas de tradition complexe), essai de classement des t  moins (sur la base des fautes communes) ;   tablissement de la g  n  alogie des t  moins sous la forme d'un STEMMA ;
- discussion de l'attribution, s'il y a lieu ;
- s'il y a lieu, pr  sentation de l'auteur : biographie, milieu (social et litt  raire) ;
- datation de l'  uvre   dit  e ;
-   tude litt  raire, s'il y a lieu ;
- si l'  uvre est longue, analyse (r  sum  ) ;
-   tude de la langue ;
- s'il s'agit d'un texte en vers,   tude de la m  trique ;
- d  termination de la vari  t   g  ographique de la langue dans laquelle l'auteur s'est exprim   (localisation g  olinguistique) ;
- pr  sentation des m  thodes et des conventions d'  dition.

Ces   l  ments sont g  n  ralement group  s dans une INTRODUCTION. Nombre de ces rubriques (recension, description, classement des t  moins ; datation ; analyse ;   tude de la langue ; d  termination de la vari  t  

géolinguistique ; principes d'édition) sont aussi valables pour l'édition de textes non littéraires.

La PARTIE CENTRALE, la plus importante, d'une édition philologique comprend les éléments suivants :

- le(s) TEXTE(S) ÉDITÉ(S) de manière critique, en tenant compte de l'ensemble de la tradition quand celle-ci est complexe ;
- un APPARAT CRITIQUE (ou : appareil critique), qui fournit les variantes non retenues dans le texte édité et permet ainsi d'avoir, en chaque lieu du texte, un panorama de toute la tradition. Un appareil critique développé est un élément indispensable : il donne à l'utilisateur la possibilité de prendre connaissance, en un lieu donné du texte, de la matérialité du témoin et, s'il y a lieu, de l'ensemble de la tradition, de critiquer les choix de l'éditeur et d'en proposer d'autres, sans avoir à se reporter aux témoins. Le travail de l'éditeur est ainsi contrôlable et le lecteur n'est pas prisonnier du texte édité. C'est aussi dans l'apparat que l'éditeur fait part de ses doutes sur telle ou telle leçon. Dans l'apparat, le discours éditorial est traditionnellement imprimé en italique ; ce qui relève du texte en romaines (par exemple : *On peut lire uines aussi bien que uiues*) ;
- des NOTES EXPLICATIVES/EXÉGÉTIQUES (pour un exemple, voir le document VII) ;
- éventuellement, des COMMENTAIRES suivis ;
- éventuellement, une TRADUCTION.

À la fin de l'édition, on trouve le plus souvent

- un GLOSSAIRE (mais ce n'est pas le cas dans les éditions de textes latins, par exemple), généralement plus ou moins sélectif, parfois exhaustif ;
- un INDEX des noms propres ; l'aspect le plus délicat des index est IDENTIFICATION DES NOMS DE LIEUX du texte (sur la technique de l'identification des noms de lieux, voir Chambon 1997).

3.2. Cinq éditions exemplaires

Voici les titres de quelques éditions exemplaires de textes littéraires médiévaux (français et occitans) [= exemplier, point G] :

- *Kristian von Troyes Yvain (Der Löwenritter)*, Textausgabe mit Variantenauswahl, Einleitung, erklärenden Anmerkungen und vollständigen Glossar, herausgegeben von Wendelin FOERSTER, viertes verbesserte und vermehrte Ausgabe, Halle a. S., Niemeyer, 1912 ;
- *Bernart von Ventadorn. Seine Lieder*, mit Einleitung und Glossar herausgegeben von Carl APPEL, Halle a. S., Niemeyer, 1915 ;
- *Le Jeu de saint Nicolas de Jehan Bodel*, par Albert HENRY, 3^e éd., Bruxelles, Palais des Académies, 1981 ;
- *Il trovatore Raimon Jordan*, edizione critica a cura di Stefano ASPERTI, Modène, Mucchi, 1990 ;
- *Flamenca. Romanzo occitano del XIII secolo*, par Roberta MANETTI Modène, Mucchi, 2008 (cas d'un manuscrit unique).

4. L'ÉTUDE DE LA LANGUE ET LE GLOSSAIRE

L'étude de la langue est le plus souvent menée dans une sous-section de l'introduction ou dans une section à part qui précède l'édition proprement dite. Le lexique est traditionnellement traité *in fine* dans un glossaire ; les

noms de lieux et les noms de personne, *in fine* dans un ou des index. Il serait évidemment plus rationnel de rassembler tout ce qui concerne la langue.

4.1. L'étude de la langue

Si nous ne connaissions le français des 15^e et 16^e siècles que par les arbitrages de 1500 et 1538 que vous avez lu avec Jean Hennequin, il faudrait entreprendre une description exhaustive de la langue du texte. Mais le français de cette période est déjà bien décrit ! Si nous traitions ces textes nous nous limiterions donc aux faits les plus remarquables. La section linguistique poursuivrait deux objectifs :

- globalement, situer rapidement le texte dans l'histoire linguistique de la région ;
- concrètement, relever les particularismes de la langue du texte.

L'extrême fin du 15^e siècle et le début du 16^e est la fin de la période où le français standardisé à base parisienne se substitue définitivement à l'ancien franc-comtois dans le code écrit. « Ende des 15. Jahrhunderts stehen wir [...] vor einer nahezu farblosen französischen Schriftsprache » (Gossen 1957). Ce processus débouche sur la formation d'une VARIÉTÉ (ou MODALITÉ) RÉGIONALE DE FRANÇAIS STANDARDISÉ À BASE PARISIENNE, variété qui a continué à évoluer jusqu'à nos jours. Dans les deux arbitrages, la coloration régionale n'est pas absente, mais elle est faible. Employé dans l'écrit officiel, comme nous le constatons avec ces deux documents, la variété régionale est parfaitement légitime (elle n'a rien de 'fautif' ; elle n'a rien d'une strate intermédiaire entre les parlers dialectaux et le 'français').

Les particularismes langagiers seraient présentés sous des rubriques consacrées aux différents niveaux de l'organisation des langues : *Phonétique (et phonologie)*, *Graphie*, *Morphologie flexionnelle*, *Syntaxe*, *Lexique (et morphologie lexicale)*, *Onomastique (anthroponymie et toponymie)*. S'il n'y avait pas matière à distinguer typographiquement de telles rubriques, nous distinguerions néanmoins les niveaux et les présenterions dans cet ordre.

4.2. Le traitement du lexique : glossaire et glossairistique

Le GLOSSAIRE d'une édition de texte poursuit deux objectifs : (i) aider le lecteur en résolvant les principales difficultés lexicales qu'il peut rencontrer ; (ii) contribuer à la connaissance du lexique de la langue et de la période dont le texte relève. Ces deux objectifs ne se recoupent pas. Un glossaire peut être exhaustif ou sélectif ; l'ensemble des mots traités s'appelle la NOMENCLATURE. Si le glossaire est exhaustif et s'il applique les techniques de la lexicographie scientifique, on peut l'appeler DICTIONNAIRE DU TEXTE.

4.2.1. La glossairistique : état de l'art

Dans les domaines français et occitan, la conception et la technique des glossaires ont fait l'objet d'assez nombreuses interventions de la part de plusieurs linguistes, depuis quelques décennies (notamment Baldinger 1990 ; Buridant 1991, 1999 ; Chambon 2006, 2014, 2015). Ces interventions ont convergé autour de l'idée que les glossaires d'éditions

scientifiques de textes devraient s’inspirer de la LEXICOGRAPHIE scientifique (DEAF et DMF pour le français médiéval, TLF pour le français contemporain) et atteindre un niveau comparable. On peut appeler GLOSSAIRSTIQUE l’humble pratique scientifique consistant dans la rédaction de glossaires méthodiques se donnant un tel objectif. Les interventions auxquelles j’ai fait allusion n’ont eu qu’une très faible influence sur la pratique des éditeurs de textes (dont le maître mot, en matière méthodologique semble bien être : routine).

Vous trouverez dans votre documentation (documents VIII, IX et X) des extraits de glossaires méthodiques traitant de textes rédigés en moyen français (Häyrynen 1994), en ancien occitan (Chambon/Gréolois/Olivier 2022) et en franc-comtois contemporain (Chambon/Curtit 2018).

4.2.2. *Un exemple d’article de glossaire*

Voici un article de glossaire — d’intérêt local et inédit — confectionné à partir du passage suivant de l’arbitrage de 1500 que vous avez lu avec Jean Hennequin : « icelles parties [...] se sont condescendues en arbitrage et en amiableté » [= exemplier, point H].

amiableté s. f. DR. “accord entre deux parties sans intervention de la justice, arrangement à l’amiable” (doc. 1500, 1) « en arbitrage et en amiableté ». — Attestation intéressante pour l’histoire du mot dans ce sens. FEW 24, 439a, AMICABILIS, et n. 1 : seulement aliég. *hommiavité* “arrangement amiable” (1557) et *hommialité* (1558), formes croisées avec *homme* (cf. FEW 24, 439b, n. 1) ; DMF 2023 : seulement mfr. *par amiableté* loc. adv. “[dans le domaine des affaires] par voie amiable, par conciliation” (ca 1370) ; ø Delsalle 2004.

4.2.3. *Du texte au glossaire*

La rédaction de cet article a comporté les opérations suivantes :

— On a conservé la forme du texte (puisqu’elle n’est pas fléchée) en tant que LEMME ou VEDETTE (LEMMATISATION).

— On a marqué (ici, en italique) le caractère AUTONYMIQUE du lemme.

— On a explicité la classe de mots et, s’agissant d’un substantif, le genre, à l’aide des abréviations usuelles (s. f.). La SOUS-CATÉGORISATION fait partie intégrante de l’identification des unités lexicales.

— On a introduit une MARQUE DIASYSTÉMIQUE : DR[OIT].

— On a donné une vraie DÉFINITION (genre prochain + différences spécifiques), suivie d’un équivalent et placée entre guillemets anglais (“ ”) (SÉMANTISATION).

— On a fourni la référence au texte (en l’occurrence, on aimerait avoir aussi la ligne !).

— On a fourni le contexte (EXEMPLIFICATION) entre guillemets français (« »), ce qui n’est jamais inutile pour apprécier la valeur du mot et celle de la définition proposée.

— Afin de montrer l’intérêt du mot (et de justifier sa présence au glossaire, si celui-ci est sélectif), on a donné un bref dossier lexicologique, en renvoyant aux ouvrages de référence, notamment le FEW de Walther von Wartburg, le DMF de Robert Martin et Delsalle 2004. Ce petit dossier est

un moyen de valoriser le texte édité en soulignant ce qu'il peut apporter à la connaissance du moyen français.

4.2.4. D'autres exemples d'articles de glossaire

Voici, à partir du document de 1500 édité par Jean Hennequin, quelques autres exemples construits sur le même modèle que l'article *amiableté* [= exemplier, point H]. Ils peuvent permettre de discuter d'autres points de la technique de rédaction. Ils montrent en tout cas que tout texte examiné de près apporte son lot de données lexicales intéressantes.

Encourageons-nous en prenant connaissance des vingt règles de méthode énoncées par le regretté Thomas Städtler (voir l'exemplier, point I) !

[*condescendre*] + *sur* (qn) STYLE JUR. v. pron. (valeur réciproque) "se mettre d'accord (le sujet désigne les parties, dans un litige)" (doc. 1500, 1) « icelles parties [...] se sont condescendues en arbitrage et en amiableté sur nous dessus nommez ». — Gdf : doc. Auxerre 1454 [acception non dégagée] (formulaire voisin : *les parties se sont condescendues et ont compromis en et sur nous comme arbitre arbitrateur*) ; FEW (2, 1018ab, CONDESCENDERE), Hu, GPSR et DMF 2023 : ø cette acception ; ø Delsalle 2004.

esbonnement s. m. DR., RÉGION. "action de mettre des bornes pour matérialiser la limite entre deux territoires, abornement" (doc. 1500, 3) « non obstant les esbonnement [*sic*] cy-dessus ». → *bonne*. — FEW 1, 466b, *BOTINA : afr. *esbonnement* = Gdf (s. v. *esbonnement*) : mfr. *esbonnement* en un sens métonymique (1378, à localiser) ; DMF 2023 : mfr. *esbonnement* (sens métonymique) (Bourgogne ca 1380-1400) ; ø Delsalle 2004. Pour le caractère régional, cf. aussi Châtenois-les-Forges *ieboûenai* "borner" ainsi que mfr./firm. (?) rég. Montbéliard *esborneur* "magistrat qui avait la garde des terrains communaux et signait les travaux de délimitation relatifs à ces mêmes terrains" (FEW 1, 466b).

finaiger v. intr. AGRIC., RÉGION. "exploiter le territoire cultivé d'une communauté" (doc. 1500, 2 [2], 3) « les habitants [...] doibvent pasturer et finaiger, pastureront et finaigerons », « lesd. de Couthenans pastureront, finaigeront et jouyront des vives et mortes pastures ». → *finaige*. — ø FEW (3, 561b, FINIS), DMF 2023, GPSR et Delsalle 2004.

mort-bois loc. nom. m. SYLVIC. "bois de peu de valeur ne portant aucun fruit et impossible à travailler (buissons, charme, tremble, etc.)" (doc. 1500, 3) « paulx et verges de mort-bois en saison ». — TLF : fr. *mort-bois* (depuis 1263) ; FEW 6/3, 135a et n. 9, MORI et 15/1, 205a, *BOSK ; DMF 2023 ; Delsalle 2004, 188-189.

pasturer v. intr. AGRIC., RÉGION. (?) "conduire au pâturage et garder les bêtes qui pâturent (le sujet désigne des humains)" (2 [2], 3 [2]) « les habitants [...] doibvent pasturer et finaiger, pastureront et finaigerons », « lesd. de Couthenans pastureront, finaigeront et jouyront des vines et mortes pastures », « sans y pouvoir pasturer ». — DMF 2023 : ex. Bourgogne ca 1380-1400 ; FEW 7, 764 : seulement v. tr. "faire paître" (ca 1190 ; 1370—1580) ; ø Delsalle 2004 ; TLF : ex. de Bosco (1945).

toul s. m. PISCIC., RÉGION. "dispositif permettant la vidange d'un étang" (doc. 1500, 3) « jusques au toul de ladicte chassie ». — Chambon 2023, 552-553 : afrcomt. fr. rég. *t(h)ou(l)* (et var.) (Faucogney, Héricourt, Granges-la-Ville 1338/1340—1552) ; FEW 13/2, 391a, TUBUS ; ø Delsalle 2004.

5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les ouvrages dont les références ont été données *in extenso* dans le texte ci-dessus ne sont pas repris ci-dessous. Vous trouverez dans votre

documentation une bibliographie plus complète, de type ‘universitaire’, élaborée avec Yan Greub et mise à jour par lui (document XI).

5.1. Manuels [= exemplier, point J]

École nationale des chartes, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, 3 vol., Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques / École nationale des chartes, 2001-2002. — Vol. 1 : *Conseils généraux* ; vol. 2 : *Textes littéraires* ; vol. 3 : *Actes et documents d'archives*.

Foulet, Alfred / Speer, Mary Blakely, 1979. *On Editing Old French Texts*, Lawrence, Regents Press of Kansas.

Monfrin, Jacques, 1974. « Introduction », in : Gigot, Jean-Gabriel, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, Paris, CNRS, XI-LXXX. — Peut faire office de petit manuel pratique pour l'édition des textes documentaires en français médiéval.

Barbiche, Bernard / Chatenet, Monique (dir.), 1990. *L'édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Inventaire Général - E.L.P., 1990.

Paléographie : Bischoff, Bernhard, 1985. *La paléographie de l'Antiquité romaine et du Moyen Âge* (trad. H. Atsma / J. Vezin), Paris, Picard, 1985. — Stiennon, Jacques, avec la collaboration de Geneviève Hasenohr, 1973. *Paléographie du Moyen Âge*, Paris, Armand Colin. — Audisio, Gabriel / Bonnot-Rambaud, Isabelle, 1991. *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne, XI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin.

Codicologie : Lemaire, Jacques, 1989. *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 1989.

Diplomatique : Giry, Arthur, 1894. *Manuel de diplomatique*, Paris (réimpression, Genève, Slatkine, 1975). — Guyotjeannin, Olivier / Pycke, Jacques / Tock, Benoît-Michel, 1993. *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993.

5.2. Autres références bibliographiques [= exemplier, point K]

Baldinger, Kurt, 1990. « Splendeur et misère des glossaires (à propos de nouvelles recherches rabelaisiennes) », in : id., *Études autour de Rabelais*, Genève, Droz, 19-38.

Buridant, Claude, 1991. « En passant par le *Glossaire des glossaires du moyen français*. Les glossaires des éditions de textes de moyen français et l'élaboration du *Dictionnaire de moyen français* : essai d'analyse critique », *Revue de linguistique romane* 55, 427-478.

Buridant, Claude, 1999. « Proposition de protocole pour la confection de lexiques de français préclassique », *Le Français préclassique* 6 (1999), 115-133.

Chambon, Jean-Pierre, 1997. « Sur une technique de la linguistique historique : l'identification des noms de lieux, en particulier dans les textes du passé (avec des exemples concernant l'Auvergne et ses marges) », *Lalies. Actes des sessions de linguistique et de littérature* 17, 55-100.

Chambon, Jean-Pierre, 2006. « Lexicographie et philologie : réflexions sur les glossaires d'éditions de textes (français médiéval et préclassique, ancien occitan) », *Revue de linguistique romane* 70, 123-141.

Chambon, Jean-Pierre, 2014. « De la glossographie à la glossairistique (ou “lexicologie philologique”) : réflexions proposées aux occitanisants », in : Courrouau, Jean-François / Pic, François / Toreilles, Claire (éd.), *Amb un fil d'amistat. Mélanges offerts à Philippe Gardy par ses collègues, ses disciples et ses amis*, Toulouse, Centre d'étude de la littérature occitane, 327-337.

Chambon, Jean-Pierre, 2015. « Les glossaires d'éditions de textes occitans de la période moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles) : quelques recommandations pratiques », *Revue des langues romanes* 109, 151-168.

Chambon, Jean-Pierre, 2016a. « Un texte oral en parler comtois de Magnoncourt (Haute-Saône) recueilli par Colette Dondaine en 1939 », *Revue de linguistique romane* 80, 391-398.

Chambon, Jean-Pierre, 2016b. « Les chevreuils dans la grange. Une anecdote en patois comtois (environs de Luxeuil, Haute-Saône) recueillie et traduite par Colette Dondaine », *Vox Romanica* 75, 185-200.

Chambon, Jean-Pierre, 2020. « Entre philologie éditoriale et linguistique : pour le texte, le commentaire et le glossaire de la pièce 262 des *Plus Anciennes Chartes en langue provençale* », in : Jean-François Courrouau (éd.), *Fidelitats e dissidèncias. Actes du XII^e*

congrès de l'Association internationale d'études occitanes (Albi, 10-15/07/2017), Toulouse, Section française de l'Association internationale d'études occitanes, I, 93-101.

Chambon Jean-Pierre, avec la collaboration de Daniel Curtit, Alain Guillaume, Jean Hennequin et Louis Jeandel, 2023. *Recherches sur la toponymie de l'arrondissement de Lure (Haute-Saône) : linguistique historique, dialectologie, traces d'histoire*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie.

Chambon, Jean-Pierre / Billerey, Robert / Curtit, Daniel / Guillaume, Alain / Hennequin, Jean, 2024. « L'inscription versifiée bilingue de Magny-Jobert (Haute-Saône) composée par Claude François Monnier (1767) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure* 43, 67-74.

Chambon, Jean-Pierre / Curtit, Daniel, 2018. « “En’ noce et tchir poitchot”. Un poème inédit en patois comtois par René Haaz (1975) », *Revue de linguistique romane* 82, 437-461.

Chambon, Jean-Pierre / Grémois, Emmanuel / Olivier, Philippe, 2022. « Un nouveau document linguistique de la Basse Auvergne : l'inventaire en ancien occitan des redevances perçues par l'abbaye de Saint-André de Clermont dans la paroisse de Saint-Pierre-Roche (1280-1283). Édition et étude de la langue », *Revue de linguistique romane* 86, 479-512.

Chambon, Jean-Pierre / Greub, Yan, 2015. « Un ensemble de postulats pour la philologie (romane) : la dernière leçon d'Alberto Varvaro », *Revue de linguistique romane* 79, 629-638.

Delsalle, Paul, 2004. *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg (1493-1674)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.

DEAF = Baldinger, Kurt, 1975-. *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen/Québec, Niemeyer / Les Presses de l'Université Laval.

DMF 2023 = Martin, Robert, 2023. *Dictionnaire du moyen français (1330–1500)* [ouvrage électronique consultable sur le site de l'ATILF-CNRS].

FEW = Wartburg, Walther von, 1922-2002. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vol., Leipzig/Bonn/Bâle, Schroeder/Klopp/Teubner/Helbing & Lichtenhahn/Zbinden.

Gdf = Godefroy, Frédéric, 1880–1902. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 10 vol., Paris, Vieweg/Bouillon.

GPSR = *Glossaire des patois de la Suisse romande*, fondé par Louis Gauchat, Jules Jeanjaquet, Ernest Tappolet, Neuchâtel/Paris/Genève, Attinger/Droz, 1924-.

Häyrynen, Helena, 1994. *Guillaume Fillastre, Le Traité de Conseil. Édition critique avec introduction, commentaire et glossaire*, Jyväskylä, University of Jyväskylä.

Hu = Huguet, Edmond, 1925-1967. *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, 7 vol., Paris, Champion, Didier.

TLF = *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, Gallimard, 1971-1994.

6. NOTIONS ABORDÉES

ANALYSE, APPARAT (APPAREIL) CRITIQUE, AUTOGRAPHE, CONVENTIONS (PRINCIPES) D'ÉDITION, COPIE, CRITIQUE INTERNE, CRITIQUE VERBALE,

ECDOTIQUE (PHILOLOGIE ÉDITORIALE), ÉDITION CRITIQUE, ÉDITION DIPLOMATIQUE, ÉDITION RECONSTRUCTIVE, ÉPIGRAPHIE, EXÉGÈSE, FAUTES COMMUNES,

GLOSSAIRE, HABILLAGE, IDENTIFICATION DES NOMS DE LIEUX, INDEX, LEÇON, *LECTIO DIFFICILIOR*, LIEU, NOTES EXÉGÉTIQUES (EXPLICATIVES), ORIGINAL, PHILOGIE,

STEMMA, TÉMOIN, TEXTES LITTÉRAIRES, TEXTES NON LITTÉRAIRES (ou DOCUMENTS), TEXTES ORAUX, TOILETTAGE (TOILETTE), TRADITION, TRADITION (HISTOIRE DE LA —), TRADUCTION, TRANSCRIPTION DIPLOMATIQUE.

Notions relatives au glossaire : AUTONYME, DÉFINITION (VRAIE —), DICTIONNAIRE DU TEXTE, GLOSSAIRE, GLOSSAIRSTIQUE, LEMMATISATION, LEMME (VEDETTE), LEXICOGRAPHIE, MARQUE DIASYSTÉMIQUE, NOMENCLATURE, SÉMENTISATION, SOUS-CATÉGORISATION.